

CONDITIONS GENERALES DE VENTE – FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

L'association UPSME désigne un organisme de formation professionnelle, dont le siège social est situé au 7 place de Gabaret 47260 LAPARADE. L'association UPSME met en place et dispense des formations à LAPARADE (47) et sur l'ensemble du territoire national, seule ou en partenariat.

Objet et champ contractuel

Les présentes conditions générales de vente (CGV) ont pour objet de fixer les conditions dans lesquelles l'UPSME s'engage à vendre une prestation de formation dans le cadre de la formation professionnelle continue.

Elles s'appliquent quelles que soient les clauses qui figurent dans les documents du client et notamment dans ses conditions générales d'achat.

Pour certaines formations, des conditions particulières de vente précisent ou complètent les présentes CGV. Les conditions particulières de vente peuvent figurer à la suite des présentes CGV ou sur le devis ou le bon de commande ou être transmises au client en accompagnement de l'un de ces documents. En cas de contradiction entre les conditions particulières de vente et les présentes CGV, les dispositions des conditions particulières de vente priment.

Dans le cas où l'une quelconque des dispositions des présentes CGV serait déclarée nulle ou non écrite, les autres dispositions resteront intégralement en vigueur et seront interprétées de façon à respecter l'intention originelle des parties.

L'UPSME peut modifier à tout moment les présentes CGV. Les CGV applicables sont celles qui ont été remises au client et acceptées par ce dernier.

Définitions

Formation inter-entreprises : formation dont le contenu est décrit dans le présent catalogue réalisée dans nos locaux ou ceux de nos partenaires ;

Formations diplômantes (reconversion professionnelle pour adultes) : parcours de formation diplômante associant ou non des stages ;

Formation intra-entreprise : formation réalisée sur mesure pour le compte d'un client sur le site du client ou dans d'autres locaux ;

Client : personne morale ou physique qui achète la prestation ;

Stagiaire : personne physique qui bénéficie de la formation.

Prix et modalités de facturation et de paiement

Les prix des formations sont indiqués en euros hors taxes conformément à l'article 261-4-4 du Code Général des Impôts. Toute formation fait l'objet d'une facture mentionnant la durée de l'intervention, les dates, les thèmes abordés et le coût total. Le paiement de la formation est exigible par carte bancaire, chèque ou virement avant la première séance de formation.

A réception du bulletin d'inscription, le Prestataire fait parvenir au Client une facture acquittée ainsi que la Convention de formation professionnelle

Le Prestataire n'accorde aucun escompte en cas de paiement anticipé ou paiement comptant.

Le Prestataire peut néanmoins consentir des diminutions de prix, au cas par cas, selon des critères précis et objectifs tenant au volume de Services commandés. Le Prestataire peut également proposer durant l'année des remises et ristournes promotionnelles ponctuelles.

Pénalités de retard et sanctions en cas de défaut de paiement

Toute somme non payée à l'échéance donne lieu au paiement par le client de pénalités de retard fixées à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur. Ces pénalités sont exigibles de plein droit sans qu'aucun rappel ne soit nécessaire le jour suivant la date de paiement prévue.

Une indemnité forfaitaire de 40 euros est due pour frais de recouvrement en cas de retard de paiement, sauf s'il s'agit de particuliers.

En cas de non-paiement intégral d'une facture venue à échéance, après mise en demeure restée sans effet dans les 5 jours calendaires, l'UPSME se réserve la faculté de suspendre toute formation en cours et /ou à venir.

Délais de rétractation

Pour les modules de formation suivis par les personnes physiques prenant à leur charge les frais de la formation et conformément au Code du travail, un droit de rétractation de 10 jours à compter de la signature du bulletin d'inscription, leur est reconnu.

Le stagiaire exerce ce droit par l'envoi d'une lettre recommandée assortie d'un avis de réception au siège social du Prestataire.

Responsabilité

Toute inscription à une formation implique le respect par le stagiaire du règlement intérieur applicable aux locaux concernés, lequel est porté à sa connaissance.

L'UPSME ne peut être tenue responsable d'aucun dommage ou perte d'objets et effets personnels apportés par les stagiaires.

Il appartient au client/stagiaire de vérifier que son assurance personnelle et/ou professionnelle le couvre lors de sa formation.

Prise en charge

Lorsque la formation est prise en charge par un organisme tiers (OPCA...), il appartient au client/stagiaire :

- de faire la demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande et du paiement par l'organisme qu'il a désigné ;
- d'indiquer explicitement sur le bon de commande et/ou la convention et/ou le contrat de formation quel sera l'organisme tiers à facturer, en indiquant précisément son nom et son adresse.

Si le dossier de prise en charge de l'organisme tiers ne parvient pas à l'UPSME avant le premier jour de la formation, les frais de formation sont intégralement facturés au client. En cas de prise en charge partielle par un organisme tiers, le reliquat est facturé au client.

Dans le cas où l'organisme tiers n'accepte pas de payer la charge qui aurait été la sienne suite à des absences, un abandon ou pour quelque raison que ce soit, le client est redevable de l'intégralité du prix de la formation, qui lui est donc facturé.

Conditions de report et d'annulation d'une séance de formation

Par l'UPSME.

L'UPSME se réserve le droit d'annuler ou de reporter une session de formation si le nombre minimal de participants n'est pas atteint.

En cas d'annulation par l'UPSME, les sommes versées sont remboursées au client.

En cas de report, l'UPSME propose de nouvelles dates : si le client les accepte, les sommes déjà versées sont imputées sur le prix de la nouvelle session de stage ; si le client les refuse, ces sommes lui sont remboursées.

En cas de cessation anticipée de la formation par l'établissement pour un motif indépendant de sa volonté, le contrat est résilié de plein droit et les prestations de formation effectivement dispensées sont facturées au prorata temporis de leur valeur prévue au contrat, déduction faite le cas échéant des sommes déjà facturées et/ou payées.

Dans tous les cas, l'annulation ou le report du stage de formation ne peut donner lieu au versement de dommages et intérêts à quelque titre que ce soit.

Par le client personne physique :

L'annulation d'une séance de formation est possible, à condition de le faire au moins 10 jours calendaires avant le jour et l'heure prévus. Toute annulation doit faire l'objet d'une notification par e-mail à l'adresse contact@upsme.fr En cas d'annulation entre 4 et 10 jours ouvrables avant la date de la formation, le client sera tenu de payer une pénalité d'annulation, à hauteur de 50% du coût total initial de la formation. En cas d'annulation moins de 3 jours ouvrables avant le début de la formation, une pénalité d'annulation correspondant à 100% du coût total initial sera facturée au client.

La demande de report de sa participation à une formation peut être effectuée par le client, à condition d'adresser une demande écrite à l'organisme de formation dans un délai de 10 jours avant la date de la formation.

En cas d'inexécution de ses obligations suite à un événement fortuit ou à un cas de force majeure, l'association UPSME ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses clients. Ces derniers seront informés par mail.

Programme des formations

S'il le juge nécessaire, l'intervenant pourra modifier les contenus des formations suivant la dynamique de groupe ou le niveau des participants. Les contenus des programmes figurant sur les fiches de présentation ne sont ainsi fournis qu'à titre indicatif.

Convocation et fin de stage

Une lettre de convocation indiquant le lieu exact et les horaires de la formation est adressée au client. L'UPSME ne peut être tenue responsable de la non réception de celle-ci par les destinataires, notamment en cas d'absence du stagiaire à la formation.

Une attestation de présence, établie en conformité avec les feuilles d'émargement, est adressée au client et/ou au stagiaire après chaque formation.

Conformément au Code du travail, à l'issue du module de chaque formation une évaluation de l'acquisition des connaissances est réalisée par les intervenants formateurs.

Les objectifs, le programme, la méthode, le contenu pédagogique de la formation, les diplômes, titres ou références des formateurs, le public cible, les prérequis nécessaires et le règlement intérieur sont remis aux stagiaires au moins une semaine avant le début de la formation.

Contestation

Les Services exécutés par le Prestataire et reçus par le Client sans contestation au-delà d'un délai de 30 jours sont présumés être reçus, acceptés et parfaitement conformes aux besoins exprimés.

Toute contestation du Client basée sur un motif légitime doit être notifiée au Prestataire par lettre recommandée (lettre de notification) assortie d'un avis de réception dans le délai précité. Toute réclamation formulée après ce délai sera rejetée, le Prestataire étant dégagé de toute responsabilité. Le Client est tenu de vérifier l'adéquation des Services lors de leur exécution et de signaler les points de non-conformité, sous forme de réserves, dans la lettre de notification.

Propriété intellectuelle et droit d'auteur

L'UPSME est seule titulaire des droits de propriété intellectuelle sur l'ensemble des formations qu'elle propose à ses clients. Tous les contenus et supports pédagogiques, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, ...), utilisés dans le cadre des formations, appartiennent à titre exclusif à l'UPSME.

Toute utilisation, représentation, reproduction intégrale ou partielle, traduction, transformation et, plus généralement, toute exploitation non expressément autorisée par l'UPSME est illicite et pourra donner à des poursuites civiles et/ou pénales sur le fondement du code de la propriété intellectuelle.

Confidentialité

L'UPSME, le client et le stagiaire s'engagent réciproquement à garder confidentiels les informations et documents, quelles que soient leur forme et leur nature (économiques, techniques, commerciaux, ...), auxquels ils pourraient avoir eu accès dans le cadre de l'exécution de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion du contrat.

Données personnelles

Des données à caractère personnel sont collectées afin de pouvoir répondre à la demande du client et du stagiaire et de les tenir informés des offres de service de l'UPSME ; aucune information personnelle n'est cédée à des tiers.

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, le client et le stagiaire disposent d'un droit d'accès qu'ils peuvent exercer auprès du correspondant à la protection des données à caractère personnel dpo@upsme.fr. Ils disposent également d'un droit de modification, de rectification et de suppression des données à caractère personnel les concernant qu'ils peuvent exercer auprès du service en charge de la formation ou, en cas de difficulté, auprès de contact@upsme.fr

Indivisibilité et modification contractuelle

Si l'une des dispositions des présentes est invalidée en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision juridictionnelle devenue définitive, les parties conviennent que les autres dispositions resteraient pleinement applicables entre elles.

Le Prestataire se réserve le droit de modifier les présentes Conditions générales. Toute modification contractuelle des présentes est notifiée au Client sept (7) jours, avant l'entrée en vigueur des nouvelles Conditions générales. Au-delà du délai précité et en l'absence d'opposition écrite du Client, les nouvelles Conditions générales de vente lui seront intégralement opposables.

Litiges, loi applicable et attribution de compétence

Le Client est informé qu'il est libre de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable d'un litige qui l'opposerait au Prestataire, conformément aux articles L.611-1 et suivants et R.612-1 et suivants du Code de la Consommation. Le(s) médiateur(s) de la consommation dont relève le Prestataire est le suivant : CNPM Consommation 27 avenue de la Libération 42400 Saint Chamond, contact-admin@cnpm-mediation-consommation.eu.

Toutes les contestations relatives aux ventes de biens et services conclus par l'UPSME, ainsi qu'à l'application ou à l'interprétation des présentes conditions générales de vente sont régies par la loi française. Tout litige relatif aux contrats ou conventions de formation fera l'objet au préalable d'une concertation afin de trouver une solution amiable, à défaut l'affaire sera portée devant les tribunaux de Agen (47).

Relation clients

Pour toute information, question ou réclamation, le client peut s'adresser à l'UPSME, du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h00 et de 14h à 18h, au 05.53.76.35.08. ou transmettre un courriel à contact@upsme.fr

Annexe 1

Grille tarifaire

Référence du module de formation	Intitulé/description	Prix unitaire par personne	Observations
Aide à la Création d'Entreprise (ACE)	Savoir créer et gérer une micro-entreprise	250 €	5 personnes minimum par stage
Comment réaliser un business plan	Créer et comprendre les indicateurs de création d'activité	250 €	5 personnes minimum par stage
La comptabilité du micro-entrepreneur	comprendre et créer les éléments de la comptabilité	150 €	5 personnes minimum par stage